**MESURES COVID 19**

**ITINERAIRES DU PLAN LOCAL DE RANDONNEES PAYS BASQUE**

Les activités de plein air, en pratique individuelle, sont à nouveau autorisées à compter du 11 Mai, dans un rayon de 100 km et en respectant les mesures de distanciation.

En raison du confinement depuis la mi-Mars, nos équipes n’ont pas pu intervenir pour entretenir la végétation et rafraîchir le balisage sur les sentiers gérés par la Communauté d’Agglomération Pays Basque.

**Aussi, nous vous demandons d’être vigilants lors de vos prochaines sorties randonnées.**

Nous mettons tout en œuvre afin de rendre à nouveau accessibles nos 95 sentiers.

N’hésitez pas à nous faire part de soucis rencontrés sur le terrain (arbres tombés par exemple) via le site <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> afin de nous aider à être le plus réactif dans le traitement des urgences.

**LES AMENAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSES PAR LE CONTEXTE SANITAIRE***Extrait du guide d’accompagnement de reprise des activités sportives édité par le Ministères des Sports*

**Kit sanitaire personnel spécial Covid-19 fortement préconisé, constitué de** : 2 masques, 1 flacon de gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, 1 morceau de savon, 1 sac poubelle.

**Pratique individuelle :**

* Matériel strictement personnel
* 10 personnes maximum
* Au plus proche du domicile et à moins de 100 kilomètres
* Vérification locale de la législation en vigueur (ONF, parc naturel, parc urbain…)
* Chemin balisé fortement conseillé
* Privilégier des sorties faciles lors de la reprise et éviter ensuite les indices effort/technicité/risques élevés (cf. : système de cotation FFRandonnée)
* Respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre (rythme classique de 4 km/h)
* Respecter une distanciation physique de 5 mètres minimum entre chaque pratiquant de marche rapide et de marche nordique (rythme classique de 6 km/h)
* Respecter 1,5 mètre minimum d’espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs et priorité aux randonneurs qui montent